

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	47	31	38

**N° 204/2017**

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°177/2017 du conseil communautaire du 11 juillet 2017 suite aux opérations de remaniement cadastral - Acquisition de terre agricole à Auterive appartenant à Monsieur DEGUIBERT Jean et Madame ROIDOT Yvonne**

**L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 06 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA,

Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Serge DEMANGE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** René AZEMA donne procuration à Danielle TENSA, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Pierrette HENDRICK à Anne FIGUEROA, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Serge DEMANDE, René MARCHAND à Bernard TISSEIRE, Joëlle TEISSIER à Wilfrid PASQUET.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René PACHER, Alain RIVELLA.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGILOLO, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle la compétence développement économique de la Communauté de Communes Lèze Ariège.

Dans ce cadre des opérations de création de lotissements à vocation d'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciale sont réalisées afin d'attirer de nouvelles activités ou permettre le développement d'activités existantes sur le territoire.

Il rappelle que la zone artisanale intitulée LAVIGNE-POMPIGNAL s'étend sur le territoire respectif des communes d'Auterive et de Miremont sur plus de 80 hectares.

Il précise qu'à ce jour, l'ensemble des lots sont vendus ou en cours d'acquisition et qu'une forte demande d'acquisition de terrains de la part de différentes entreprises conduit la Communauté de Communes Lèze Ariège à faire une extension des zones industrielles.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Lèze Ariège souhaite faire l'acquisition de 15ha 20a 58ca de terre agricole sise à Auterive appartenant à Monsieur DEGUIBERT Jean et Madame ROIDOT Yvonne et attendant au lotissement HEMERA zone industrielle Robert Lavigne à Auterive. (Propriétés foncières non bâties cadastrées section AD n°102).

Cette acquisition permettrait un aménagement et une commercialisation de lots supplémentaires et ce afin de répondre aux attentes des entreprises.

Le montant d'acquisition de ces parcelles serait de 836 319 € € soit 5,50 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée qu'avis du domaine estimant la valeur vénale des dites parcelles a été sollicité.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**Décide** de faire l'acquisition de 15ha 20ca 58ca de terre agricole (Propriété foncière non bâtie cadastrée section AD n°102) sise à Auterive appartenant à Monsieur DEGUIBERT Jean et Madame ROIDOT Yvonne au prix de 836 319 €, hors frais notarié ;

**Autorise** le Président à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

**Autorise** Monsieur le Président à engager toutes les demandes d'autorisations d'urbanismes pour les futurs travaux d'aménagement.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS